

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Service de l'urbanisme et du
développement durable
E-mail: sudd@schifflange.lu
Tél.: (+352) 54 50 61 – 330
Fax: (+352) 54 50 61 – 339

DOSSIER DE DEMANDE N°

Réservé à l'Administration
communale de Schifflange

SUBVENTION POUR UN INVESTISSEMENT DANS LE BUT D'UNE UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

Le présent formulaire est à utiliser pour les mesures énergétiques mises en oeuvre par un PARTICULIER.

À RETOURNER DÛMENT REMPLI, SIGNÉ ET ENSEMBLE AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFLANGE,
SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, B.P. 11 L-3801 SCHIFFLANGE / SUDD@SCHIFFLANGE.LU

LE/LA SOUSIGNÉ(E),

Nom :

Prénom :

Numéro et rue :

Code postal et localité :

Matricule :

Téléphone bureau :

Téléphone privé :

IBAN :

Banque :

DÉCLARE PAR LA PRÉSENTE QUE TOUTES LES INDICATIONS FOURNIES SONT VÉRIDIQUES ET QUE LES COPIES SONT CONFORMES AUX ORIGINAUX.

Toutes les fiches sont disponibles auprès du Service de l'Urbanisme et du Développement Durable
ou auprès des corps de métiers ou fournisseurs spécialisés.

- 1) La demande est à introduire au plus tard 3 mois après réception de la facture acquittée pour **toute acquisition**.
- 2) La demande est à introduire au plus tard 3 mois après réception d'un document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'État pour **les installations/ les travaux**.

Veuillez consulter le règlement communal en vigueur pour toute information supplémentaire ou contacter le Service de l'Urbanisme et du Développement Durable (Tél. : 54 50 61 – 330)

Formulaire de demande faisant partie de la procédure visant à obtenir une subvention dans le cadre du règlement communal ayant comme objet le subventionnement d'investissements dans le but d'une utilisation rationnelle de l'énergie. Mise en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Schifflange, le

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires aux traitements de vos dossiers par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'aux délais d'archivage légaux applicables. En cas de questions au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse dpo@schifflange.lu

(Signature du demandeur)

1) INSTALLATION CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES

MAISON INDIVIDUELLE :

Ajout indispensable de l'attestation du montant de la subvention de l'État

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
a) Production d'eau chaude sanitaire	€		40 % de l'aide étatique
b) Production d'eau chaude sanitaire et d'eau chaude servant comme appoint du chauffage	€		40 % de l'aide étatique
Installation ayant une puissance thermique de kW			
Aide étatique accordée		€	
		€	SOUS-TOTAL

MAISON À APPARTEMENTS :

Ajout indispensable de l'attestation du montant de la subvention de l'État

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
a) Production d'eau chaude sanitaire	€		40 % de l'aide étatique
b) Production d'eau chaude sanitaire et d'eau chaude servant comme appoint du chauffage	€		40 % de l'aide étatique
Installation ayant une puissance thermique de kW			
Aide étatique accordée		€	
		€	SOUS-TOTAL

2) CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES - INSTALLATION FINANCÉE PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Ajout indispensable de l'attestation du montant de la subvention de l'État

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
Installation de capteurs solaires photovoltaïques injectant l'énergie dans le réseau public	€		100 % de l'aide étatique
Puissance de l'installation	kW		
Aide étatique accordée		€	
		€	SOUS-TOTAL

2A) CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES - INSTALLATION FINANCÉE PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Ajout indispensable de l'attestation du montant de la subvention de l'État

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
Installation de capteurs solaires photovoltaïques en mode d'autoconsommation	€		50 % de l'aide étatique
Puissance de l'installation	kW		
Aide étatique accordée		€	
		€	SOUS-TOTAL

2B) CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES - INSTALLATION FINANCÉE PAR UN TIERS

Ajout indispensable de l'attestation du montant de la subvention de l'État

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
Installation de capteurs solaires photovoltaïques	€		50 % de l'aide étatique
Puissance de l'installation	kW		
Aide étatique accordée		€	
		€	SOUS-TOTAL

3) ASSAINISSEMENT ÉNERGETIQUE D'UNE MAISON EXISTANTE

Ajout indispensable de l'attestation du montant de la subvention de l'État

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
Assainissement d'une maison existante	€		50 % de l'aide étatique
Aide étatique accordée		€	
		€	SOUS-TOTAL

3A) CONSEIL EN ÉNERGIE :

Ajout indispensable de l'attestation du montant de la subvention de l'État

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
Conseil en énergie	€		50 % de l'aide étatique
Aide étatique accordée		€	
		€	SOUS-TOTAL

4) MISE EN PLACE D'INSTALLATIONS PERMETTANT L'EXPLOITANT ÉNERGETIQUE DU BOIS

Ajout indispensable de l'attestation du montant de la subvention de l'État

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
a) Installation d'un chauffage central à granulés et à plaquettes de bois	€		20 % de l'aide étatique
b) Installation d'un poêle à granulés de bois	€		20 % de l'aide étatique
c) Installation d'un chauffage central à combustion étagée pour bûches de bois	€		20 % de l'aide étatique
Aide étatique accordée		€	
		€	SOUS-TOTAL

5) MISE EN PLACE D'UNE POMPE À CHALEUR

Ajout indispensable de l'attestation du montant de la subvention de l'État

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
a) Installation d'une pompe à chaleur géothermique	€		30 % de l'aide étatique
b) Installation d'une pompe à chaleur air / eau	€		30 % de l'aide étatique
c) Installation d'une pompe à chaleur air rejeté / eau	€		30 % de l'aide étatique
Aide étatique accordée		€	
		€	SOUS-TOTAL

ACQUISITION D'UN APPAREIL MÉNAGER À HAUTE EFFICIENCE ÉNERGETIQUE :

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
6) Achat d'un congélateur de la classe C/B/A	€	€	forfait 50 € REVIS ou OS : majoration de 50 €
7) Achat d'un réfrigérateur de la classe C/B/A	€	€	forfait 50 € REVIS ou OS : majoration de 50 €
8) Achat d'un lave-linge de la classe C/B/A	€	€	forfait 50 € REVIS ou OS : majoration de 50 €
9) Achat d'un lave-vaisselle de la classe C/B/A	€	€	forfait 50 € REVIS ou OS : majoration de 50 €
		€	SOUS-TOTAL

ACQUISITION D'UN APPAREIL MÉNAGER À HAUTE EFFICIENCE ÉNERGETIQUE :

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
6) Achat d'un congélateur de la classe C/B/A	€	€	forfait 50 € REVIS ou OS: majoration de 50 €
7) Achat d'un réfrigérateur de la classe C/B/A	€	€	forfait 50 € REVIS ou OS: majoration de 50 €
8) Achat d'un lave-linge de la classe C/B/A	€	€	forfait 50 € REVIS ou OS: majoration de 50 €
9) Achat d'un lave-vaisselle de la classe C/B/A	€	€	forfait 50 € REVIS ou OS: majoration de 50 €
		€	SOUS-TOTAL

ACQUISITION D'UN MOYEN DE LOCOMOTION PRIVÉ

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
10) Achat d'un cycle à pédalage assisté (type E-Bike)	€	€	10 % du montant investi max. 200 € REVIS ou OS: majoration de 50 €
11) Achat d'un vélo neuf	€	€	10 % du montant investi max. 200 € REVIS ou OS: majoration de 50 €
12) Achat d'une trottinette ou trottinette électrique	€	€	10 % du montant investi max. 100 € REVIS ou OS: majoration de 50 €
13) Participation aux frais d'utilisation d'un service carsharing	€	€	10 % du montant investi max. 100 € REVIS ou OS: majoration de 50 €
		€	SOUS-TOTAL

TOTAL DES AIDES DEMANDÉES

	Frais selon facture	Montant accordé (à remplir par l'Administration)	
	€		
Total des aides étatiques accordées		€	
		€	TOTAL